



Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Année 2021

Etabli en application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document destiné aux Conseils des Structures Membres, dresse le bilan de l'activité du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis au titre de l'année 2021,

SOMMAIRE

I : L'INSTITUTION

- 1) Historique page n° 5
- 2) Le ressort territorial page n° 5
- 3) La compétence page n° 6
- 4) Les instances :
 - 1.4.1) Le Bureau Syndical page n° 7
 - 1.4.2) Le Comité Syndical page n° 8
 - 1.4.3) Les moyens humains et financiers page n° 9

II : LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES

- 1) L'activité du syndicat pour l'année 2021 page n° 14
- 2) Les décisions du Comité Syndical..... page n° 24
- 3) Le réseau du SITAC en chiffrespage n° 26

1^{ère} partie :

L'institution

1.1. L'histoire

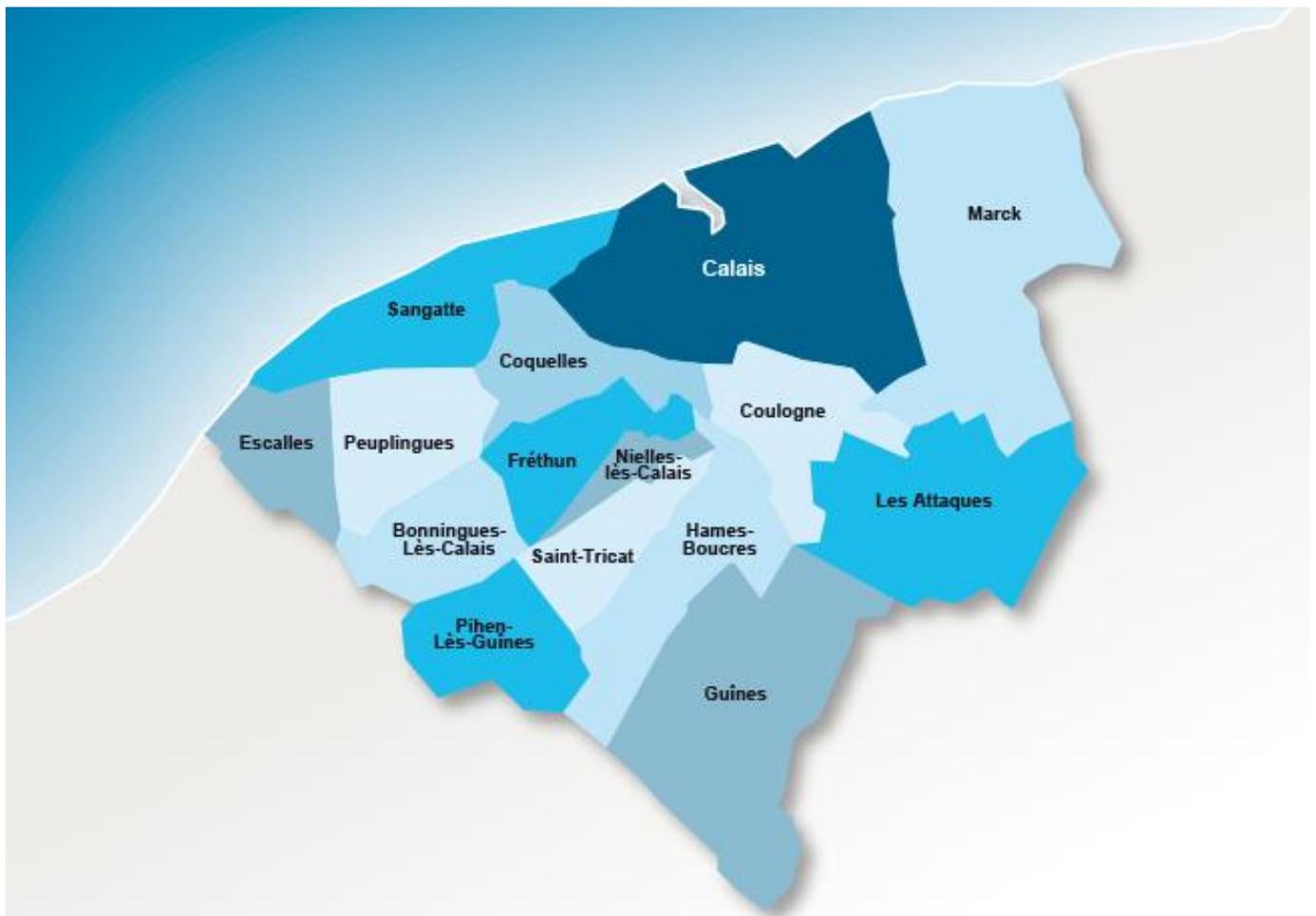
En 1998, le S.I.P.A.C. (Syndicat Intercommunal pour l'Agglomération du Calaisis) prenait la compétence Transport en Commun. A ce titre, le Syndicat à vocation multiple devenait syndicat à la carte avec l'adhésion de la Ville de Guînes.

Concomitamment à la création de la Communauté d'Agglomération du Calaisis en 2001, le S.I.P.A.C. a été transformé par arrêté préfectoral en Syndicat Mixte à compétence unique et exclusive. Le S.I.T.A.C., Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération du Calaisis, ainsi créé est chargé de l'organisation des transports en commun sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la commune de Guînes.

1.2. Le ressort territorial

Le S.I.T.A.C. reprend les périmètres de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et de la ville de Guînes.

Soit au 31 décembre 2021, 15 communes (Calais, Marck, Coulogne, Coquelles, Sangatte, Nielles-les-Calais, Fréthun, Les Attaques, Hames-Boucres, Escalles, Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Pihen-les-Guînes, Saint-Tricat et Guînes) pour une population totale de 111 306 habitants (chiffres INSEE 2018) et une superficie d'environ 21 000 hectares.



La Compétence

Le SITAC a pour compétence unique l'organisation et le développement des transports urbains de l'agglomération du Calaisis.



Transports en commun

Organisation et amélioration des transports collectifs



Transports scolaires

Organisation des dessertes de transports scolaires sur le ressort territorial



Etude des mobilités

Accompagnement des entreprises et administrations dans leurs plans de déplacements



Accessibilité du réseau

Définition et réalisation de la politique d'accessibilité du réseau : mise aux normes de parc de véhicules et des arrêts de bus

Déplacements alternatifs



Développement de services des modes de déplacement terrestres non motorisés comme les vélos en libre-service

Matériel roulant & Mobilier urbain



Equiper le réseau en mobilier urbain (abris, poteaux, stations de VLS) et renouvellement de la flotte de véhicules

Plan de déplacements urbains



Le SITAC a révisé en 2016 son Plan de Déplacement Urbain

Améliorer les travaux d'aménagement collectif



C'est en ce sens que le SITAC porte le projet Mov'in de mise en œuvre d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre et de réalisation d'un Pôle d'Echanges Multimodal

1.4 Les Instances

Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués élus par les membres (Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers / Communauté de communes Pays d'Opale).

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il élit parmi ses membres, le Bureau, le Président et les Vice-Présidents ainsi que les membres autorisés à siéger aux différentes commissions :

- Commission d'Appel d'Offres (CAO)
- Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Commission Accessibilité
- Comité des partenaires

Les Commissions se réunissent autant que besoin notamment lorsque leur avis est nécessaire pour permettre au Comité de délibérer.

1.4.1. Le Bureau Syndical

Au 31 décembre 2021, le Bureau du Syndicat est composé du Président, de 6 Vice-présidents et de 10 membres :

Président : Monsieur Philippe MIGNONET

Les Vice-présidents et leur délégation :

Monsieur Michel HAMY, 1^{er} Vice-président délégué aux finances ;

Monsieur Emmanuel AGIUS, 2^{ème} Vice-président délégué aux projets structurants du SITAC ;

Monsieur Jean-Michel DORET, 3^{ème} Vice-président délégué à l'accessibilité ;

Monsieur Guy ALLEMAND, 4^{ème} Vice-président délégué à la communication ;

Monsieur Fabrice MARTIN, 5^{ème} Vice-président délégué aux relations avec les communes et au plan de déplacements urbains ;

Madame Patricia BASSET, 6^{ème} Vice-présidente déléguée à la promotion citoyenne.

Membres du bureau : Madame Isabelle MUYS

Monsieur Guy HEDDEBAUX

Madame Adeline DECLERCQ

Monsieur Bernard DELALIN

Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE

Monsieur Marc BOUTROY

Monsieur Jacques MERLEN

Monsieur Jean-François LACROIX

Monsieur Jean-Luc MAROT

Monsieur François LE GALL

1.4.2 Le Comité Syndical

Au 31 décembre 2021 il est composé des 31 membres suivants :

- Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers : 29 représentants :

Monsieur Emmanuel AGIUS (Calais), Madame Patricia BASSET, Madame Natacha BOUCHART (Calais), Monsieur Patrice CAMBRAYE (Calais), Monsieur Gérard GRENAT (Calais), Monsieur Frédéric HENOT (Calais), Monsieur Laurent LENOIR (Calais), Monsieur Jean-Marc LEROY (Calais), Monsieur Philippe MIGNONET (Calais), Madame Maïté MULOT-FRISCOURT (Calais), Madame Claudia ROBERT (Calais), Monsieur Guy BEGUE (Coquelles), Monsieur Michel HAMY (Coquelles), Madame Isabelle MUYS (Coulogne), Monsieur Medhy EL HAIMEUR (Coulogne), Madame Corinne NOËL (Marck), Madame Laurence LOUCHEZ (Marck), Monsieur Fabrice MARTIN (Marck), Monsieur Guy ALLEMAND (Sangatte), Madame Thérèse DUPUY (Sangatte), Monsieur Guy HEDDEBAUX (Fréthun), Madame Adeline DECLERCQ (Hames-Boucres), Monsieur Bernard DELALIN (Nielles les Calais), Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE (Les Attaques), Monsieur Marc BOUTROY (Escalles), Monsieur Jacques MERLEN (Bonningues-les-Calais), Monsieur Jean-François LACROIX (Peuplingues), Monsieur Jean-Luc MAROT (Pihen-les-Guînes) et Monsieur François LE GALL (Saint-Tricat).

- Pour la Communauté de communes Pays d'Opale représentant la commune de Guînes : 2 représentants :

Madame Anne DECAESTECKER (Guînes), Monsieur Jean-Michel DORET (Guînes)

1.4.3 Les moyens humains et financiers

1.4.3.1 Le personnel

Au 31 décembre 2021 le personnel du Syndicat est composé de deux attachés territoriaux : Alexandra RIVELON, Directrice et Anne-Sophie ROGER, Adjointe.

1.4.3.2 Les moyens financiers

Les recettes de fonctionnement :

Au 31 décembre 2021, les moyens financiers du Syndicat sont essentiellement constitués des recettes du versement mobilité.

Une majoration de son taux, destinée à financer le projet de Transport en Commun en Site Propre dans lequel s'est engagé le SITAC, a été votée par délibération du 21 avril 2015.

Ainsi fixé à 2% (depuis le 1^{er} juillet 2015), il est basé sur la masse salariale des employeurs publics ou privés embauchant au moins 11 salariés.

Le versement mobilité représente une recette de 16 544 019 € pour l'année 2021.

Une contrepartie financière a été versée pour compenser la perte de recette liée au relèvement du seuil d'assujettissement au paiement du versement mobilité, qui est passé de plus de 9 salariés à au moins 11 salariés. En 2021 l'indemnisation par l'Etat au bénéfice du SITAC s'est élevée à 92 437 €.

La gratuité totale du réseau urbain a été instaurée à partir du 1^{er} janvier 2020, le SITAC ne perçoit donc plus de recettes liées à l'application d'une tarification.

A compter de cette date, des participations financières de la commune de Guînes et de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers au budget du SITAC ont été mises en place pour compenser cette perte de recettes. Pour l'année 2021 elles ont représenté 893 316 €.

A ces recettes propres s'ajoutent les subventions de la Région au titre du transfert de la compétence « transport scolaire » (991 424 €).

Les subventions perçues en 2021 pour la réalisation du projet Mov'in (passerelle Mollien et aménagement de ses abords, Pôle d'Echanges Multimodal) sont enregistrées sur le compte 774 « subventions exceptionnelles » pour un montant de 3 432 408 €. Elles seront reversées à la ville de Calais selon les jeux d'écritures comptables déterminés dans le cadre de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Quant aux autres recettes de l'année 2021 (recettes Vél'in, recettes de messagerie, produits exceptionnels, opérations d'ordre, TIPP...), elles représentent une somme de 295 930 €.

L'excédent d'exploitation reporté de l'année 2020, dégagé grâce à la majoration du VM permet de constituer une réserve financière en vue du financement du projet Mov'in. Il représente un montant de 9 583 536 €. En effet, ce dernier a permis de compenser le déficit de la section investissement qui s'élève à près de 9 000 000€ au 31/12/2021 compte tenu de l'exécution des travaux du PEM sur l'année 2021.

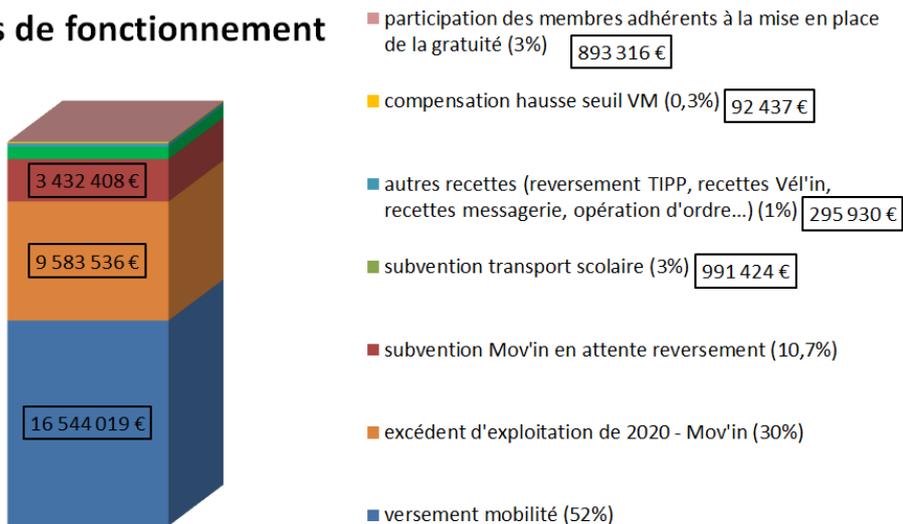
Les dépenses de fonctionnement 2021 :

La principale dépense de fonctionnement concerne le poste *charges à caractère général* qui reprend les charges d'exploitation du délégataire de service, le crédit-bail pour l'achat de 4 bus à haut niveau de service, la location immobilière (agence commerciale Vivabus et bureaux du SITAC), la taxe foncière du dépôt de bus, les annonces et insertions.

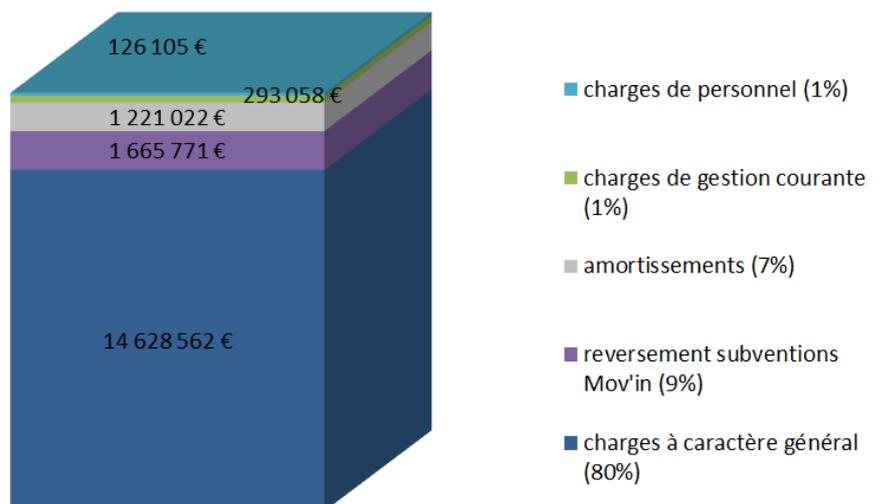
Viennent ensuite les opérations d'ordre liées aux amortissements, les atténuations de produits (remboursements de la taxe versement mobilité) et autres charges (dont les indemnités des élus), les charges financières liées aux intérêts d'emprunt et enfin les charges de personnels et frais assimilés.

Les subventions extérieures perçues par le SITAC dans le cadre du projet Mov'in sont reversées à la ville de Calais, conformément aux jeux d'écriture du compte de tiers prévus par la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la conduite du projet et ses annexes.

Recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



L'investissement 2021:

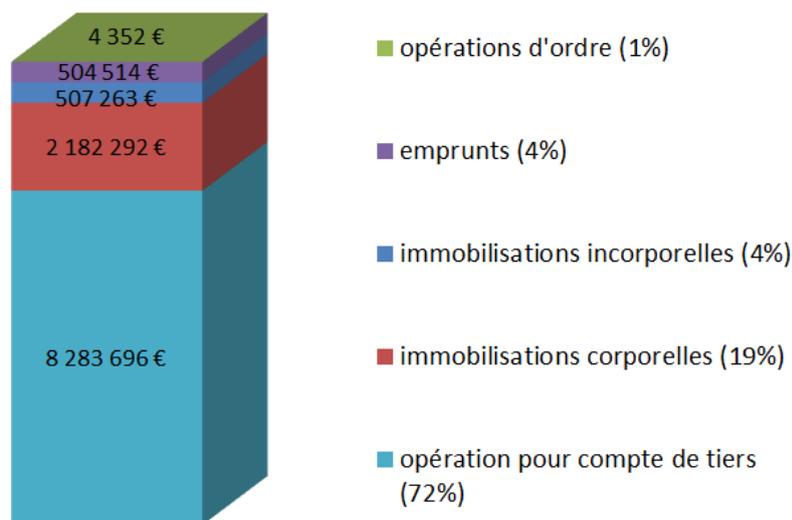
Les dépenses d'investissements sont composées :

- des dépenses d'immobilisations incorporelles (frais d'études). Sur l'année 2021 il s'agit essentiellement du financement des études liées à la mise en œuvre du projet Mov'in (frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre du projet, de contrôleur technique et de coordonnateur de sécurité et de protection de la santé) ; ainsi qu'aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de quais bus,
- des immobilisations corporelles qui correspondent en 2021 au solde du coût d'acquisition de véhicules neufs et d'installation des équipements du réseau (cellules de comptage, système avance-retard, vidéosurveillance), aux travaux d'extension du parking du dépôt de bus, à la mise en accessibilité de quais bus, au rachat du stock de vélos en libre-service de Dunkerque ; ainsi qu'aux investissements prévus dans le programme prévisionnel du délégataire du réseau (matériel informatique, matériels d'équipement d'atelier...).

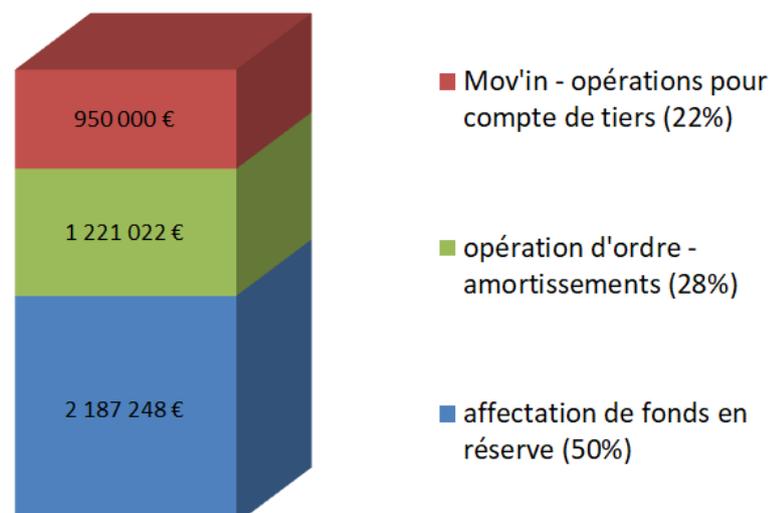
Les dépenses liées aux travaux d'aménagement des abords de la passerelle cyclo-piétonne Mollien ainsi que ceux du pôle d'échanges multimodal en gare de Calais-ville sont acquittés sur des comptes de tiers, ces aménagements devant intégrer le patrimoine de la ville de Calais à terme.

Viennent ensuite le remboursement du capital de la dette et les opérations d'ordre.

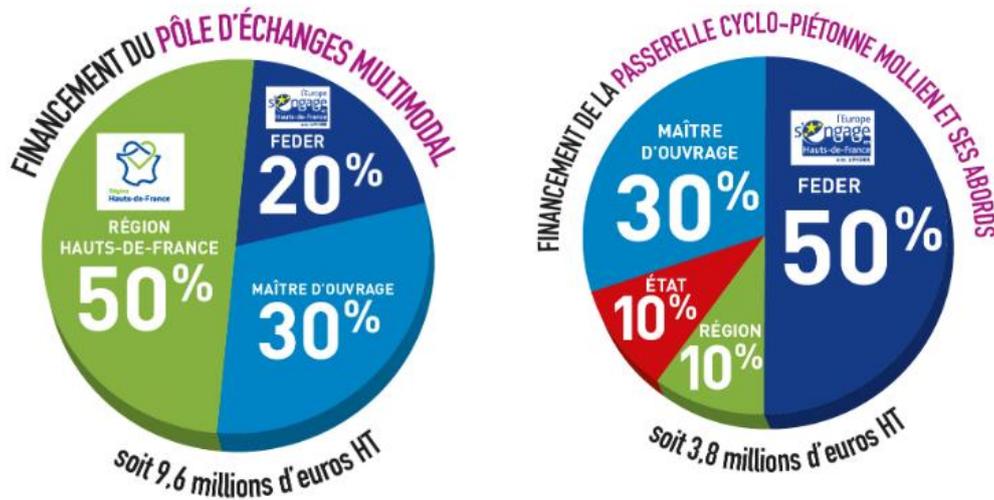
Répartition des dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Financement du projet Mov'in :



Le projet Mov'in a bénéficié de l'octroi de plusieurs subventions ; d'une part au titre de la construction de la passerelle cyclo-piétonne Mollien et l'aménagement de ses abords, et d'autre part pour la réalisation du Pôle d'Echanges Multimodal.

L'Etat a participé au financement de la passerelle à hauteur de 375 000€ ; au 31 décembre 2021 il reste à percevoir 30% de ce montant.

La Région Hauts-de-France finance le projet de passerelle cyclo-piétonne pour un montant de 376 300€, dont 20% restent à percevoir au 31 décembre 2021.

La Région contribue également au financement du Pôle d'Echanges Multimodal à hauteur de 4 125 655 €, 70% de la subvention ont été versés au 31 décembre 2021.

Les deux volets du projet étaient également éligibles aux fonds FEDER de l'Union Européenne.

En décembre 2021, nous avons sollicité le versement en un acompte unique de la subvention liée à la passerelle cyclo-piétonne Mollien pour un montant de 1 833 672€.

Le versement de la participation liée au Pôle d'Echanges Multimodal, prévue à hauteur de 1 774 774€ fera l'objet d'une demande d'acompte unique après acquittement des dernières factures des marchés de travaux.

2^{ème} partie :

Le rapport annuel 2021

2.1. L'activité du syndicat

L'année 2021 a été marquée par la réalisation des travaux de construction du Pôle d'Echanges Multimodal tandis que ceux aux abords de la passerelle Mollien se sont achevés, rendant cet équipement entièrement fonctionnel et intégré dans l'espace urbain existant.

La période de crise sanitaire a fortement impacté l'activité du réseau qui a dû s'adapter aux jauges et protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement pour lutter contre la pandémie.

Tandis que la plupart des réseaux français accusent des chiffres de fréquentation pour 2021 à 85% de leur niveau d'avant la crise (hors Ile-de-France), la progression de trafic de +43% sur le réseau Imag'in est un indicateur prometteur ; d'autant plus que les travaux du PEM ont nécessité de procéder par étapes successives à de nombreuses déviations des lignes à partir de l'été 2021.

Concernant l'offre de vélos en libre-service, le nombre d'abonnements souscrits entre 2019 et 2020 a augmenté de 15% montrant l'intérêt continu de nos usagers pour ce service.

Par ailleurs, l'extension du ressort territorial du SITAC fait émerger de nouveaux besoins pour lesquels un investissement en matériel supplémentaire devient nécessaire si l'on souhaite étendre le service à toutes les communes.

Aussi en juillet 2021, le SITAC a profité d'une opportunité d'acquérir du matériel d'occasion auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui a cessé ce service et qui utilisait la même technologie que celle développée sur notre réseau (véloway).

L'acquisition a porté sur 400 vélos en état de fonctionnement, 200 vélos pour pièces, du matériel de maintenance, des boîtiers et totems ainsi que deux véhicules équipés d'un plateau aménagé pour le transport des vélos. Le prix global de la cession a été fixé à 50 000€ et permettra au SITAC d'étendre dès 2022 le nombre de stations et de vélos en service.

A noter également, la livraison des véhicules hybrides acquis en 2020 qui porte désormais la flotte à 14 motorisations hybrides (12 articulés + 2 standards), soit près de 25% du parc.

Projet Mov'in : création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) en gare de Calais-Ville, d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et deux passerelles cyclo-piétonnes.

Par délibération du 15 juin 2016 du Comité Syndical, le SITAC a été désigné maître d'ouvrage du projet Mov'in visant à la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur laquelle viennent s'associer deux passerelles cyclo-piétonnes.

Pour rappel, par délibérations des 30 et 31 mars 2016, en application de l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la ville de Calais et l'agglomération du Calaisis ont décidé de transférer de manière temporaire leur qualité de maître d'ouvrage au SITAC pour toute la durée de la présente opération.

Dans ces conditions, le SITAC assume l'entièreté des obligations incombant au maître d'ouvrage y compris la validation des études et la réalisation des travaux. La ville de Calais et l'agglomération, parties prenantes du projet sur les aménagements urbains associés, ont préalablement aux décisions prises par le SITAC confirmé leur accord tant sur les aménagements proposés que sur les coûts engendrés.

Les études préliminaires produites par le groupement de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble de la ligne de TCSP, la passerelle cyclo-piétonne Mollien et le PEM ont été validées par les différents partenaires fin 2018.

En termes de temporalité des aménagements, afin de garantir une cohérence et un confort optimal pour les usagers des transports en commun, le pôle d'échanges multimodal et la passerelle cyclo-piétonne Mollien sont les premiers équipements qui viendront mettre en œuvre le projet.

MOV'IN : UN PROJET D'ENVERGURE EN 3 ÉTAPES

1 La passerelle Mollien

ACHEVÉE



- Première composante du transport collectif en site propre, elle permet de sécuriser le franchissement du pont Mollien pour les piétons et cyclistes où le trafic va s'intensifier avec le passage des bus de cette ligne
- 100% réservée aux vélos et piétons
- Accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite

Une nouvelle gare routière Quai du Rhin



- 12 quais dédiés aux bus du réseau urbain + 2 quais pour les bus de la région avec de l'information dynamique en temps réels permettant à nos usagers de mieux se repérer
- Un jardin paysager au cœur des stations de bus
- Des marquises (structures métalliques de 5 mètres de haut) implantées sur toute la longueur de la gare routière permettront un passage couvert entre le nouveau parking de la gare SNCF (70 places de stationnement) et le bâtiment voyageurs.

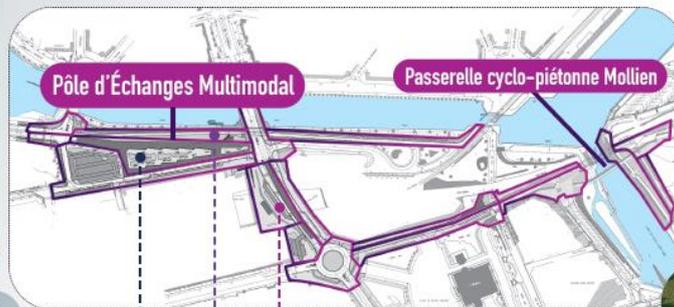
OPTEZ POUR L'INTERMODALITÉ !

En concentrant en un lieu unique, autour de la gare SNCF, train, bus, car, voiture, taxi, navette fluviale et vélo, il deviendra plus facile de combiner les différents modes de transport.

2 PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

Démarrage des travaux en juillet 2020

EN COURS



La création d'un escalier panoramique



- Cet escalier permet de reconquérir les berges en reliant le quai du Rhin au quai du Danube.
- La circulation sur le quai du Danube devient à sens unique (vers Coubertin) et une piste cyclable bi-directionnelle est créée.
- Pour faciliter l'intermodalité, un nouveau ponton de la navette fluviale du SITAC est envisagé sur la berge.

3 La création d'une nouvelle ligne de transport collectif en site propre

À VENIR



- 8,7 km de tracé dont 6,6 km aménagés en site propre ou en couloir d'approche
- 15 stations équipées avec des quais 100% accessibles pour tous
- Environ 30 minutes de temps de parcours de l'hôpital au Fort-Nieuilay (en passant par le Beau-Marais, l'avenue Blériot et le PEM)

Le réaménagement du parvis de la gare



- L'apaisement de la circulation: seuls les véhicules de livraison et de transport de fonds seront autorisés à circuler sur le parvis
- Le maintien d'une zone de stationnement dédiée aux taxis et la création d'un dépôt-minute
- Création d'un site propre pour les bus depuis le rond point Jefferson pour permettre leur insertion dans la gare routière. La gestion du carrefour (boulevard Jacquard/ quai du Rhin) se fera par la mise en place d'un carrefour à feux.

PLACE AUX VÉLOS !

Les aménagements réalisés sur ces deux premières étapes de travaux vont permettre de créer 2 kms de pistes cyclables bi-directionnelles.

Pour faciliter la compréhension des usagers, à l'instar de ce qui a été fait sur la passerelle cyclo-piétonne, une différenciation de couleur des matériaux entre l'espace réservé aux piétons et celui des cycles est prévu. Sur le parvis, un garage à vélos sécurisé et des stations de vélos en libre-service au plus près du bâtiment voyageurs compléteront l'offre pour les cyclistes.

Les travaux de la passerelle cyclo-piétonne Mollien se sont déroulés en 2019 et cette dernière a été inaugurée le 20 février 2020.

Les travaux d'aménagement de ses abords, de part et d'autre de l'ouvrage et sur la voie basse, ont commencé à l'été 2020 et se sont achevés au printemps 2021.

Ils permettent la requalification des espaces afin de sécuriser les accès, notamment pour les piétons et cycles.

Ainsi un plateau a été créé à l'intersection de la rue Mollien et du quai de la gendarmerie afin de réduire la vitesse de la circulation venant du pont et de la rue Mollien et faciliter la traversée des piétons et cycles s'engageant sur la passerelle.

Le quai Andrieux a été entièrement reconfiguré avec la création d'une placette visant à intégrer la passerelle dans l'espace urbain et engager la piste cyclable bidirectionnelle qui permet de rejoindre le Pôle d'Echange Multimodal.

Ces travaux se sont déroulés sur plus de 10 mois et se sont achevés avec la phase d'aménagement paysager.

La végétalisation du talus du quai de la gendarmerie a nécessité la fermeture de la voie sur berge du quai de la gendarmerie du 08 au 19 mars 2021.

Durant toute la durée de ces aménagements paysagers, l'accès au parking de la salle de sport quai de la Moselle a été maintenu.

Pour clore l'étape des travaux de voirie, le tapis d'enrobé du pont Mollien, a été entièrement réhabilité durant la nuit du 15 au 16 mars 2021

La communication auprès des riverains et des administrations situées quai de la gendarmerie a été faite par distribution de flyers « Info travaux » tandis que les informations ont été relayées auprès du grand public par voie de presse, sur le site internet du SITAC et à travers les réseaux sociaux de la ville de Calais et de l'Agglomération GCTM.



Le chantier de réalisation du **Pôle d'Echanges Multimodal en gare de Calais-ville** et de requalification du secteur a été lancé à partir de l'été 2020 avec les travaux des concessionnaires de réseaux dans un premier temps, puis ont suivi les travaux d'aménagements à proprement parler au niveau du quai du Rhin.

En décembre 2020 le parking des véhicules légers a été réceptionné, ainsi que le stationnement et la voirie du quai du Rhin.

Vue aérienne des travaux engagés quai du Rhin
Novembre 2020



Implantation de palplanches pour renforcer le talus qui accueillera l'escalier gradin
Décembre 2020



Construction d'un mur de soutènement en crête du talus pour la voie bus de la gare routière
Décembre 2020



Requalification des trottoirs du quai du Rhin avec l'implantation d'une piste cyclable bi-directionnelle
Décembre 2020



Les travaux se sont poursuivis début 2021 sur le quai du Danube.

Cette phase travaux s'est déroulée sur 6 mois et a nécessité pendant cette durée la fermeture du quai du Danube à la circulation.

Grâce aux aménagements réalisés, cyclistes, piétons et automobilistes profitent désormais des berges et des nouveaux aménagements paysagers en toute sécurité grâce à la mise en place d'une nouvelle piste cyclable et d'un carrefour à feux pour sécuriser les mobilités douces.

Un escalier panoramique relie les berges au nouveau Pôle d'Echanges Multimodal



Les travaux se sont ensuite déroulés de janvier à août sur le parvis de la gare SNCF et au niveau du parking sud sur l'avenue Wilson.

L'étanchéité du pont a été refaite avant que le parvis de la gare ne soit réaménagé et complètement métamorphosé : un escalier a été créé à l'est de manière à faciliter la liaison entre le bâtiment voyageurs de la SNCF et la gare routière, des cheminements piétons et cyclables ont été créés sur le parvis de la gare afin d'organiser la circulation des modes doux, tandis qu'un dispositif de protection anti-bélier a été implanté devant le bâtiment voyageurs pour répondre aux normes de sécurités imposées par la SNCF.

Ce dispositif est composé de plots béton et d'un lettrage #calais permettant une harmonisation urbaine avec les aménagements en cours de réalisation

Des espaces réservés aux taxis et déposes-minute ont été délimités pour ces seuls véhicules autorisés à stationner sur le parvis en utilisant la voie créée à cet effet.



L'été 2021 aura également été marqué par l'arrivée des structures métalliques des marquises sur la future gare routière du PEM.

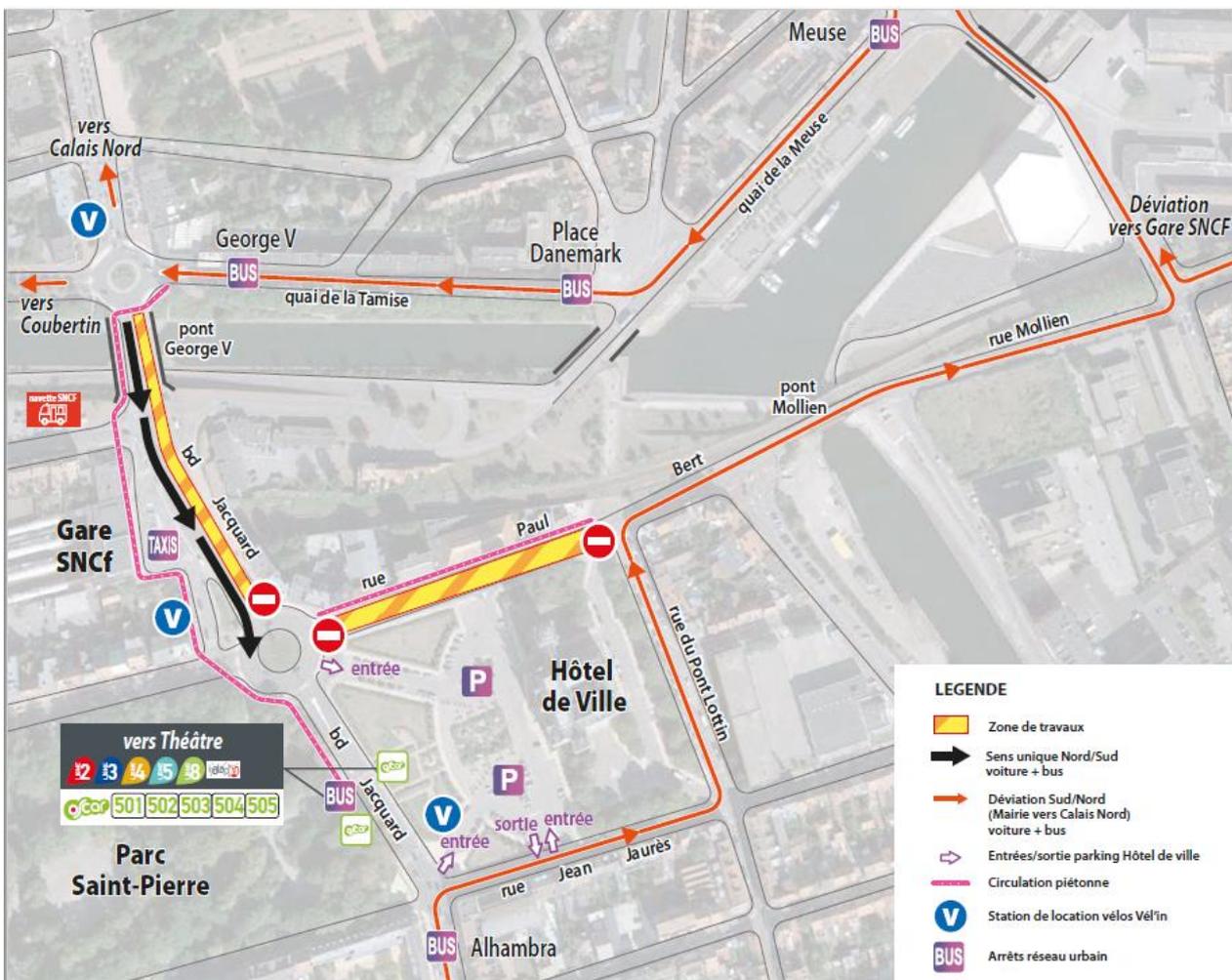
Culminant à 5 mètres de haut, ces structures en acier corten permettent d'offrir un passage couvert entre le parking et l'entrée du bâtiment voyageurs de la gare.



Le dernier trimestre 2021 est celui qui fut le plus impactant du chantier en termes de circulation.

En effet, les travaux du site propre ont nécessité le passage en sens unique (vers le sud) du pont Jacquard tandis que la rue Paul Bert dont la réhabilitation s'est faite de « façade à façade » a dû être complétement fermée à la circulation pendant 3 mois.

Les déviations mises en place et l'information communiquées sur site ont été efficaces et ont permis de limiter au maximum la gêne occasionnée.



Durant toute la durée des travaux, les accès aux commerces ont été maintenus et différents supports de communication ont été utilisés pour informer le grand public de l'avancée du chantier et des perturbations induites (site internet du SITAC, presse, flyers, réseaux sociaux...)



INFO TRAVAUX

Pôle d'Echanges Multimodal PARVIS DE LA GARE été 2021

Quelle est la nature des travaux ?

- Aménagement d'espaces piétons et cycles sur le parvis de la gare et sur le trottoir Est.
- Poursuite des travaux de rénovation de la voirie : reprise de l'étanchéité de l'ouvrage et création de la voie dédiée aux bus.
- Réaménagement du parking Wilson.
- Installation des marquises de la gare routière (quai du Rhin).

Nous vous assurons de notre volonté de réduire au maximum les perturbations sur la vie du quartier et vous remercions de votre compréhension.

LEGENDE

- Zone de travaux
- Travaux terminés
- Circulation piétonne
- Traverse piétonne obligatoire
- Sens de circulation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'aménagement du pôle d'échange dans le centre-ville de Calais, nous allons réaliser la couche de roulement en enrobés du Boulevard Jacquard fin octobre 2021.

L'intervention durera une nuit et sera comprise entre le 25 et le 30 octobre, en fonction des conditions climatiques.

Durant cette intervention, le Boulevard Jacquard sera donc fermé à la circulation. Vous trouverez ci-après le plan de déviation global du chantier valable durant cette nuit.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.

Bien cordialement,

L'équipe travaux EUROVIA
 Agence de Calais
 Tél. : 0321978458

Mise en accessibilité de l'arrêt de bus « ZAC des Cailloux »

En décembre 2020, le SITAC a conclu un accord-cadre avec l'entreprise HEMBERT TP pour 4 ans, lui confiant la réalisation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau.

Ainsi en février 2021 l'arrêt de bus « ZAC des Cailloux » face à l'enseigne BUT a été mis aux normes d'accessibilité par la création d'un quai.

La commission accessibilité s'est par ailleurs réunie le 09 décembre 2021 et a approuvé la mise à jour du schéma directeur d'accessibilité programmé suite à l'extension du ressort territorial du SITAC.

Au cours de cette séance, les membres de la commission ont également validé l'accessibilité du Pôle d'Echanges Multimodal et ont pris acte du nouveau service de mobilité proposé par le réseau au bénéfice des personnes à mobilité réduite.

Prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes Pays d'Opale

En application de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), la communauté de communes Pays d'Opale (CCPO) à laquelle adhère la commune de Guînes, a, par délibération du 03 juin 2021, pris la décision d'exercer la compétence « mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021.

A compter de cette date la CCPO est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité et s'est substituée à ses communes dans l'exécution des services de mobilité qu'elles exerçaient.

La commune de Guînes qui déléguait sa compétence « mobilité » au SITAC en a été ainsi dessaisie au profit de la communauté de communes en application du principe d'exclusivité qui régit les établissements publics de coopération intercommunale.

Lorsqu'il y a interférence du périmètre communautaire et syndical, un mécanisme de représentation-substitution est prévu à l'article L5214-21 II du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ainsi, la communauté de communes du Pays d'Opale (CCPO) s'est substituée à la commune de Guînes en tant que membre statutaire du SITAC à compter du 01 juillet 2021.

Opérations partenariales :

- Comme lors de l'édition 2020, en raison du contexte sanitaire particulier, l'opération « éTER en Hauts de France » mise en place par le Conseil Régional, s'est déroulée sans conventionnement particulier avec les autorités organisatrices de la mobilité. Les dispositifs Mer, Nature et Villes ont été imbriqués au sein d'une seule opération tarifaire estivale à 1 euro le trajet qui a eu lieu dans toute la région du 13 juillet au 22 août, sans recourir à des trains spéciaux. 5 000 billets par jour ont été proposés à la vente. En 2020, 120 000 billets avaient été vendus au total.



- Le traditionnel Rallye Bus n'a pas pu se dérouler au mois de juin comme les années précédentes en raison de la crise sanitaire. A destination des CM2 il consiste en un jeu de piste dans les rues de Calais, permettant de découvrir le transport en bus et le bon comportement à adopter dans les transports en commun.

Participation du SITAC aux instances nationales et régionales :



GART – Groupement des Autorités Responsables de Transport

Fédérant 218 collectivités territoriales dont 177 agglomérations, le Groupement des Autorités Responsables de Transport est une plate-forme d'échanges et de réflexion au service des élus en charge des transports mais aussi leur porte parole vis à vis des autorités nationales et européennes.

Le GART a mis en place des commissions et des groupes de travail thématiques afin d'apporter des réponses collectives aux questions des autorités organisatrices membres.

Le SITAC a notamment participé au groupe de travail « versement mobilité ».

Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités



Le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports du Nord Pas-de-Calais, renommé Hauts-de-France Mobilités depuis la création de la nouvelle Région Hauts-de-France, est un lieu de coopération et d'échange créé le 17 décembre 2009 par arrêté préfectoral auquel adhèrent le SITAC et 16 autres Autorités Organisatrices de la Mobilité présentes sur le territoire de la Région.

L'objectif de Hauts-de-France Mobilités est de développer et faciliter l'utilisation des transports en commun à l'échelle régionale dans une démarche de développement durable à travers une coopération des adhérents dans les services qu'ils organisent, la mise en place d'un système multimodal d'informations à l'intention des usagers et par la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

La Centrale de mobilité Pass Pass gérée par le SMIRT est opérationnelle depuis le lundi 13 mars 2017.

Cet outil commun aux 17 Autorités Organisatrices de la Mobilité du Nord et du Pas de Calais s'appuie sur une large gamme de services et fonctionnalités permettant l'accompagnement du citoyen sur l'ensemble de sa chaîne de déplacement (recherche d'itinéraire, tarifs, horaires...).

En plus de préparer leur voyage grâce au calculateur d'itinéraires, les usagers peuvent trouver toutes les informations utiles et les liens vers les sites internet des différents réseaux depuis le site www.passpass.fr.

2.2. Les décisions du Comité Syndical

Le Comité Syndical s'est réuni cinq fois en 2021 pour examiner les projets de délibérations proposés par le Bureau.

Comité syndical du 19 février 2021 :

ADMINISTRATION

A1 : Délégation de service public – Avenant n°7 à la convention

A2 : Financement du transport scolaire des lycéens – 2^{ème} semestre 2020 – convention avec le Conseil Régional

A3 : Transport scolaire - prise en charges des élèves à compter de la rentrée de septembre 2021

A4 : Mov'in – Passerelle cyclo-piétonne Mollien et ses abords et PEM – Subventions FEDER

FINANCES

F1 : Mov'in – Autorisations de Programmes / Crédits de paiement

F2 : Budget Primitif 2021

F3 : ADATEEP – subvention 2021

F4 : Caisse d'Œuvres Sociales – subvention 2021

F5 : Garage à vélos du réseau – Tarification

F6 : Mov'in – Appel à projets TCSP – Candidature

F7 : Marchés Publics – Guide interne d'application des règles de la commande publique

PERSONNEL

P1 : Protection sociale des agents – Modification du montant de la participation employeur

P2 : Régime indemnitaire – RIFSEEP – délibération modificative

Comité syndical du 29 juin 2021 :

ADMINISTRATION

A1 : Délégation de Service Public - Rapport d'activités 2020 du délégataire

A2 : Délégation de Service Public – Avenant n°8

A3 : Commission Accessibilité de la ville de Calais – Désignation des représentants du SITAC

A4 : Commission Accessibilité de Grand Calais Terres et Mers – Désignation des représentants du SITAC

A5 : Mov'in – Travaux supplémentaires liés à l'aménagement d'une rampe d'accès à l'agence de la Caisse d'Épargne - Convention financière

FINANCES

F1 : Compte de gestion 2020

F2 : Compte administratif 2020

✓ Approbation

✓ Affectation des résultats

F3 : Budget 2021 – Décision Modificative n°1

F4 : Location de vélos en libre-service Vél'in – Tarification du service

ETUDES ACQUISITIONS ET TRAVAUX

EAT1 : Vélos en Libre-Service – Acquisition de matériel d'occasion

EAT2 : Centre Bus – Travaux d'extension du parking

DIVERS

D1 : Garage à vélos « Abricyclette » – Prérequis à la mise en service

Comité syndical du 02 juillet 2021 :

ADMINISTRATION

A1 : Election du 3^{ème} vice-président du SITAC

FINANCES

F1 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – Substitution de la CCPO

Comité syndical du 15 octobre 2021 :

ADMINISTRATION

A1 : Mise à disposition de pupitres billettique – Signature de la convention

A2 : Election du 6^{ème} vice-président du SITAC

A3 : Financement du transport scolaire des lycéens – Convention avec le Conseil Régional

FINANCES

F1 : Recettes compensatoires versées au SITAC par ses membres – montant des contributions au titre de l'année 2022

F2 : Fonds REACT-EU/FEDER – Participation financière – Convention multi partenariale.

F3 : Budget 2021 – Décision Modificative n°2

ETUDES ACQUISITIONS ET TRAVAUX

EAT1 : Acquisition de 2 microbus d'occasion auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Comité syndical du 16 décembre 2021 :

ADMINISTRATION

A1 : Attributions du Comité Syndical – Délégations au Président – Compte rendu

FINANCES

F1 : Budget 2021 – Décision modificative n°3

F2 : STCE – Projet de budget 2022

2.3. Le réseau du SITAC en chiffres

L'année 2021 constitue la deuxième année du passage à la gratuité du réseau.

Le bilan présenté des chiffres de fréquentation et de kilométrage permet de mieux mesurer l'impact de l'absence de recettes tarifaires ; celui de l'année 2020 ayant été impacté dès le mois de mars par les conséquences de la crise sanitaire (mise en place d'un service minimum et fermeture de nombreux lieux).

Données 2021 (source : rapport d'activités 2021 du délégataire)

Population SITAC : 111 306 habitants (chiffre INSEE 2018)

Total charges d'exploitation : 14 099 700€

Réseau de bus :

Charges d'exploitation : 13 280 800€

Nombre de kilomètres total effectués (y compris balad'in, transport à la demande, circuits scolaires spécifiques et kilomètres haut-le-pied) : 2 981 737 kms

Nombre de voyages effectués : 5 236 729

VLS (vélos en libre service)

Charges d'exploitation : 621 800€

Recettes tarifaires VLS : 6 120€

Majest'in (navette fluviale)

Charges d'exploitation : 197 100€

Répartition de l'effectif du réseau en pourcentages :

Conduite : 70.9% ; Exploitation : 7.6% ; Maintenance : 9.5% ; Direction/Administration : 6.3% ; Vélos : 3.8% ; Contrats pro : 1.9%

Répartition de l'effectif du réseau en valeur :

Conduite : 112 ; Exploitation : 12 ; Maintenance : 15 ; Direction/Administration : 10 ; Vélos : 6 ; Contrats pro : 3

Réseau de bus - ratios 2021

Kms/habitant : $2\,981\,737 / 111\,306 = 26.79$ kms (24.35 kms en 2020)

Dépenses d'exploitation par habitant : $14\,099\,700 / 111\,306 = 126.67€$ (118.66€ en 2020)

Nombre de voyages par an /habitant : $5\,236\,729 / 111\,306 = 47$ voyages (33 en 2020)

Dépenses d'exploitation / km : $14\,099\,700 / 2\,981\,737 = 4.73€$ (4.87€ en 2020)

Voyages/ km : $5\,236\,729 / 2\,981\,737 = 1.75$ (1.35 en 2020)

Les recettes

A compter du 1^{er} janvier 2020 le SITAC ne perçoit plus de recettes tarifaires.

Pour rappel, en 2019 ces dernières s'élevaient à 1 913 990 €.

Un système de recette compensatoire à la mise en place de la gratuité a été instauré.

Les membres du syndicat, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers et la commune de Guînes, s'acquittent de cette recette qui s'est élevée pour l'année 2021 à 680 059 €HT.

Répartition de la fréquentation par structure de lignes

LIGNES	Voyages 2021	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	1 723 066	32.9 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	2 520 440	48.1 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	518 159	9.9 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 13	399 836	7.6 %
Transport à la demande : Lignes 11 / 12	310	-
Navettes Balad'in et Majest'in	74 918	1.4 %
TOTAL	5 236 729	

Répartition des kilomètres par structure de lignes

LIGNES	Kms 2021	Répartition des voyages par ligne
Ligne principale : Ligne 1	607 481	20.4 %
Lignes secondaires : Lignes 2 / 3 / 4	1 051 217	35.3 %
Lignes circulaires : Lignes 6 et 7	534 308	17.9 %
Lignes complémentaires : Lignes 5 / 8 / 10 / 13	555 393	18.6 %
Transport à la demande : Lignes 11 / 12	19 655	0.7 %
Navettes : Balad'in	67 077	2.2 %
Divers (scolaires, haut le pied,...)	146 606	4.9 %
TOTAL	2 981 737	